

## RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL AU COURS DE LA REPRISE DE SA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

### QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

#### 1383 (XLV). Rapport du Conseil du commerce et du développement

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le rapport annuel du Conseil du commerce et du développement<sup>1</sup>,

1. *Transmet* ce rapport à l'Assemblée générale;

2. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur les commentaires et les observations ayant trait à la question qui figurent dans l'additif au rapport du Conseil économique et social<sup>2</sup>.

*1563<sup>e</sup> séance plénière,  
30 octobre 1968.*

#### 1385 (XLV). Le problème des protéines

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur le problème des protéines<sup>3</sup>,

1. *Transmet* ce rapport à l'Assemblée générale;

2. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur les commentaires et observations que contient à ce sujet l'additif au rapport du Conseil économique et social<sup>4</sup>.

*1570<sup>e</sup> séance plénière,  
20 novembre 1968.*

#### 1386 (XLV). Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement, et rapport de la Société financière internationale

*Le Conseil économique et social,*

*Prend acte avec satisfaction* du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le dévelop-

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément n° 14 (A/7214).

<sup>2</sup> Ibid., Supplément n° 3A (A/7203/Add.1), chap. I.

<sup>3</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la quarante-cinquième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour, document E/4592.

<sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément n° 3A (A/7203/Add.1), chap. IV.

pement et de l'Association internationale de développement<sup>5</sup> ainsi que du rapport de la Société financière internationale<sup>6</sup>.

*1573<sup>e</sup> séance plénière,  
6 décembre 1968.*

#### 1387 (XLV). Rapport du Fonds monétaire international

*Le Conseil économique et social,*

*Prend acte avec satisfaction* du rapport du Fonds monétaire international<sup>7</sup>.

*1573<sup>e</sup> séance plénière,  
6 décembre 1968.*

#### 1388 (XLV). Application de la résolution 2411 (XXIII) de l'Assemblée générale relative à une stratégie internationale du développe- ment

*Le Conseil économique et social,*

*Conformément* aux dispositions des paragraphes 1 et 2 de la résolution 2411 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1968, relative à une stratégie internationale du développement,

*Décide* d'élargir la composition de son Comité économique par l'adjonction de vingt-sept membres afin de constituer le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

*1577<sup>e</sup> séance plénière,  
19 décembre 1968.*

<sup>5</sup> Banque internationale pour la reconstruction et le développement — Association internationale de développement, *Rapport annuel, 1968* (Washington [D. C.]); communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4593. Un résumé du rapport a également été communiqué aux membres du Conseil sous la cote E/4593/Add.1.

<sup>6</sup> Société financière internationale, *Rapport annuel, 1968* (Washington [D. C.]); communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4594. Un résumé du rapport a également été communiqué aux membres du Conseil sous la cote E/4594/Add.1.

<sup>7</sup> Fonds monétaire international, *Rapport annuel, 1968* (Washington [D. C.]); communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4596.

### Autres décisions

#### Promotion des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement

A sa 1566<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> novembre 1968, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la

promotion des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> E/4600.